



Réunion du Conseil Municipal

(Exécution de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le quorum n'ayant pas été atteint, le mardi 16 janvier sur le point inscrit ci-dessous, le Conseil Municipal se réunira en séance extraordinaire le :

Le Mardi 23 janvier 2024 à 20h00 en Mairie

ORDRE DU JOUR UNIQUE :

Autorisation d'ester en justice : Recours en annulation la délibération N° 2023/11 approuvant la modification N°1 du PLU, introduit par M. BERGOUNIOUX, Mme MUNOZ et Mme THOMAS.

Sainte Mesme, le 18 janvier 2024

**Le Maire,
Isabelle COPETTI**

